

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 avril 2019, à 19 h 04.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 à 19 h.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport de la mairesse et responsables de comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
 - d) Adoption du règlement # 14F-2019 modifiant le règlement # 14-2006 pourvoyant à constituer un fonds de roulement.
 - e) Adoption du règlement # 83-2014-A12 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.
 - f) Embauche – Concours d'emploi # 201903-04 - Commis de bureau temporaire – Mme Carole Martin.
 - g) Terminaison du congé sans solde – Dossier # RH-2041.
 - h) Terminal VPN Desjardins – Désignation des responsables.
 - i) Représentation et contribution au petit déjeuner-conférence bénéfique de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut — Activité de reconnaissance, Semaine de l'action bénévole au Club de golf Piedmont le 10 avril 2019.
 - j) Représentation et contribution au souper bénéfique 2019 - Prévoyance envers les aînés des Laurentides – 29 mai 2019.
 - k) Représentation et contribution municipale au Gala Méritas 2018 – 2019 de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin du 6 juin 2019.
 - l) Représentation au souper bénéfique de la Fondation pour la réussite des élèves du 25 avril 2019.
 - m) Demande d'autorisation pour vente de débarras – Bazar annuel de la Paroisse Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson – 29 et 30 juin 2019.
 - n) Appui à la Ville d'Estérel pour projet de Sécurité nautique et signalisation (FDT).
 - o) Appui à ChaletRadio.ca pour son projet Radio Internet de proximité.
 - p) Appui à Prévoyance envers les aînés pour Programme des éclaireurs (FDT).
 - q) Appui à La Rencontre pour installations sanitaires adaptées (FDT).
 - r) Appui à Coop solidarité de santé pour projet de conférences santé physique et mentale (FDT).
 - s) Appui au Club Optimiste Lac Masson pour projet d'initiation aux sports et à l'art équestre (11-17 ans) (FDT).
 - t) Appui à Regroupement des partenaires alimentaires et solidaires des Pays-d'en-Haut (REPAS) pour projet jardins pédagogiques (FDT).
5. **Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
6. **Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 201903-08 Préposé du réseau d'aqueduc et d'égout et de l'entretien des bâtiments, chauffeur-opérateur temporaire – M. Stéphane Gendron.
 - c) Embauche – Concours d'emploi # 201903-12 Manœuvre et chauffeur-opérateur temporaire – M. Pierre Drouin.
 - d) Embauche – Concours d'emploi # 201903-13 Manœuvre et préposé à l'aménagement paysager temporaire – Mme Suzie Bujold.
 - e) Embauche – Concours d'emploi # 201903-14 Manœuvres temporaires – M. Patrick Fortin.
 - f) Attestation de dépenses – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2018.
 - g) Résultats d'ouverture de soumission – Matériaux granulaires 2019-2020 – Dossier # TP-201903-13 – Lafarge Canada inc.
 - h) Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de deux camions dix roues Western Star 4700 SF et d'équipements de déneigement et rachat optionnel de deux camions dix roues Freightliner M2-112 année 2007 et d'équipements de déneigement – Dossier # TP-201902-05 – Globocam (Montréal) inc.
 - i) Autorisation de paiement décompte # 3 (ajustement) – Travaux d'ajout et de remplacement de conduite d'aqueduc au Domaine-Provost – Dossier # HYG-201806-32 – Construction Monco Inc.
 - j) Résultats d'ouverture des soumissions - Services professionnels ingénierie – Travaux routiers des chemins de Chertsey, Masson, Fridolin-Simard et ponceaux – Dossier # TP-201901-02.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours # 201902-01 Inspecteur en urbanisme temporaire – M. Robert Geffroy.

- c) Embauche – Concours # 201902-02 Étudiante en environnement saisonnier – Mme Sophie-Anne Paris.
 - d) Embauche – Concours # 201903-07 Préposés à l'écocentre temporaires (2) – Saison estivale 2019 – M. Réjean Blais et M. Normand Beauchamp.
 - e) Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Pays-d'en-Haut.
 - f) Demande de dérogation mineure # 2019-DM-00007, 17, rue des Îlots – Marge arrière de l'agrandissement.
 - g) Demande de projet majeur de lotissement # 2019-PML-00008 – rue de la Montagne-Verte - Phase III – Domaine Nature sur le Lac – Lots projetés # 6 293 642 à # 6 293 682 et # 6 294 103 à # 6 294 104.
 - h) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2019-PIIA-00010 - 231, chemin de Sainte-Marguerite.
 - i) Mandat pour présentation de demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC – Sentiers pédestres.
 - j) Adoption du Plan directeur des parcs, sentiers et espaces verts # 142-2019.
 - k) Aménagement des bureaux d'urbanisme – Ajout d'une cloison – Dossier # URB-201903-24.
 - l) Fermeture temporaire de la rue des Pins – Journée Vert nature 15 juin 2019 – Démonstration de vélos électriques.
- 8. Communication, loisirs, événements et culture.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 201903-15 Responsable de la bibliothèque remplaçante – Mme Francine Vaillancourt.
 - c) Embauche – Concours d'emploi # 201903-10 Aide technique aux loisirs et préposée à l'entretien ménager remplaçante – Mme Véronique Locas.
 - d) Embauche – Concours d'emploi # 201812-37 Coordinatrice du camp de jour saison estivale 2019 – Mme Stéphanie Harvey.
 - e) Embauche – Concours d'emploi # 201812-38 Aide coordinatrice du camp de jour saison estivale 2019 – Mme Alexandra Blondin.
 - f) Embauches – Concours d'emploi # 201812-39 Animatrices camp de jour 2019 et responsable du service de garde.
 - g) Embauches – Concours d'emploi # 201903-05 Préposés au débarcadère temporaire – M. André Turcotte et M. Pierre Morin.
 - h) Embauche – Concours d'emploi # 201903-06 Préposé au débarcadère, aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire – M. Richard Brin.
 - i) Embauches - Concours d'emploi # 201903-11 Sauveteur et aide-sauveteur saison estivale 2019 – Mme Mégane Landry et Mme Koralie Archambault.
 - j) Marché du Lac Masson – Entente avec Marchés D'ici et fermeture temporaire d'un tronçon de la rue des Pins.
 - k) Programmation et activités du Lac-Masson en Fête 2019 – Contrats et mandats.
 - l) Demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.
 - m) Activités estivales - Fermeture temporaire du chemin Masson.
 - n) Demande d'aide financière au Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2018-2019 – Station de lavage mobile.
 - o) Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Terrains de tennis, de Pickleball et de pétanque.
 - p) Horaire d'ouverture du débarcadère municipal et de la station de lavage d'embarcations – Saison 2019.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- a) Attestation de dépenses – Volet Redressement des infrastructures routières locales du programme Réhabilitation du réseau routier local – Traitement de fissures sur les chemins des Hauteurs et Masson – Dossier # RIRL – 2016-497.
 - b) Cession du lot # 5228 189 de M. Mgrditch Mouradian à la Ville – Mandat à Voizard, Voizard, notaires.
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6792-04-2019

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 18 MARS 2019 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 mars 2019 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Madame la conseillère, Julie Moreau, fait rapport au conseil.

6793-04-2019

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 155 145.47 \$;

ATTENDU que les chèques # 30 986 et # 31 074 sont inexistants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	du 15 mars 2019 au 9 avril 2019	# 30 982 à # 31 014	50 388.45 \$
Déboursés	au 9 avril 2019	# 31 015 à # 31 091	104 757.02 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

6794-04-2019

4. c) DÉPÔT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (VILLE ET AGGLOMÉRATION).

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2019-001 à # 2019-005 à être déposés au conseil tels que préparés par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

6795-04-2019

4. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 14F-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14-2006 POURVOYANT À CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT.

ATTENDU l'adoption du règlement # 14-2006 pourvoyant à constituer un fonds de roulement au montant de 125 000 \$ le 18 décembre 2006 ;

ATTENDU l'adoption des règlements # 14A-2006, # 14B-2006, # 14C-2006, # 14D-2006 et # 14E-2006 modifiant le règlement # 14-2006 pour en augmenter le montant du fonds de roulement jusqu'au montant actuel de 750 000 \$;

ATTENDU que ce conseil désire augmenter ce fonds à 1 000 000 \$;

ATTENDU les dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que ce conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel règlement soit adopté ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 par la conseillère, madame Julie Moreau ;

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement par la greffière, madame Judith Saint-Louis à cette même séance ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro 14F-2006 modifiant le règlement # 14-2006 et pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement de 750 000 \$ le portant à 1 000 000 \$ en appropriant une somme de 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 soit et est adopté et fait partie intégrante des présentes comme s'il était ici au long reproduit et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'avis public de sa promulgation.

6796-04-2019

4. e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 83-2014 DÉCRÉTANT DES DISPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN.

ATTENDU l'adoption du règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin et son entrée en vigueur le 28 mai 2014, modifié par le règlement # 83-2014-A01 le 24 décembre 2014, par le règlement # 83-2014-A02 le 6 mai 2015, par le règlement # 83-2014-A03 le 10 juin 2015, par le règlement # 83-2014-A04 le 28 octobre 2015, par le règlement # 83-2014-A05 le 30 mars 2016, par le règlement # 83-2014-A07 le 28 septembre 2016, le règlement # 83-2014-08 le 22 mars 2017, le règlement # 83-2014-A09 le 24 janvier 2018, par le règlement # 83-2014-A10 le 23 mai 2018 et par le règlement # 83-2014-A11 le 28 novembre 2018 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier la tarification pour actualiser certains tarifs prévus pour la reproduction de documents, le centre de conditionnement physique, les bacs et conteneurs de matières résiduelles, les tarifs de main-d'œuvre, l'accès au débarcadère et le coût des vignettes d'embarcations, certains objets promotionnels ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 3.1, 3.4, 3.6.2, 3.7 de même qu'à l'annexe « A » Organismes locaux ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019 par la conseillère, madame Julie Moreau ;

ATTENDU le dépôt et la présentation du projet de règlement par la greffière, madame Judith Saint-Louis, à cette même séance ;

ATTENDU que suivant la présentation du projet, de nouvelles modifications ont été apportées à l'article 3.6.2 au paragraphe f) aux tarifs relatifs à l'accès des embarcations à moteur pour les embarcations à usage commercial de la marina, des tarifs spécifiques sont prévus de même que pour les frais d'appel pour la sortie des embarcations après la date de fin de saison suivant le 2^e lundi d'octobre annuellement ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais requis et l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro 83-2014-A12 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin d'y actualiser certains tarifs relatifs aux articles 3.1, 3.4, 3.6.2, 3.7 de même qu'à l'annexe « A » Organismes locaux soit et est adopté et fait partie intégrante des présentes comme s'il était ici au long reproduit et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'avis public de sa promulgation.

6797-04-2019

4. f) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-04 – COMMIS DE BUREAU TEMPORAIRE – MME CAROLE MARTIN.

ATTENDU les besoins de la Ville et l'affichage interne # 201903-04 pour combler un poste de salarié temporaire à titre de commis de bureau pour l'année 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Carole Martin, à titre de salariée temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective, au poste de commis de bureau pour la direction générale, le greffe et pour les travaux publics, le tout, à compter du mardi 9 avril 2019, selon l'horaire et la durée de l'emploi établis n'excédant pas 149 jours, les besoins des services, à 100 % de l'échelle salariale pour le poste, le tout selon les dispositions de la convention collective 2012-2017 en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141, # 02-14000-141 et # 02-32000-141.

6798-04-2019

4. g) TERMINAISON DU CONGÉ SANS SOLDE – DOSSIER # RH-2041.

ATTENDU que l'Employé avisait son supérieur immédiat le 22 mars dernier de son intention d'un retour prématuré de son congé sans solde prévu le 19 janvier 2020 accordé par la résolution # 6704-01-2019 le 21 janvier 2019 ;

ATTENDU que cette option est incluse à sa convention négociée ;

ATTENDU l'entente de retour au travail telle que négociée avec son supérieur immédiat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'entente de retour au travail négociée et autorise le retour au travail de l'Employé # RH-2041 à compter des présentes.

6799-04-2019

4. h) TERMINAL VPN DESJARDINS – DÉSIGNATION DES RESPONSABLES.

ATTENDU que monsieur Sébastien Racette et monsieur André Charbonneau ont été précédemment désignés à titre de représentants de la Ville pour les opérations relatives aux terminaux VPN pour cartes de débit / crédit ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser le nom des responsables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil désigne le trésorier, monsieur Sébastien Racette et la directrice générale, madame Julie Forgues à titre de représentants de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

QUE ces représentants exerceront les pouvoirs suivants : signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, et de procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s).

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

6800-04-2019

4. i) REPRÉSENTATION ET CONTRIBUTION AU PETIT DÉJEUNER-CONFÉRENCE BÉNÉFICE DE L'ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES PAYS-D'EN-HAUT - ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE, SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE AU CLUB DE GOLF PIEDMONT LE 10 AVRIL 2019.

ATTENDU l'invitation et la demande d'aide financière telles que formulées le 5 mars dernier par la directrice générale de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut, madame Danielle Corbeil, sous la forme d'un petit déjeuner – conférence se tenant le 10 avril 2019 à 8 h 45 au Club de golf Piedmont au coût de 100 \$ par invité ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU les pouvoirs d'aide et de subvention contenus aux dispositions de l'article 90 et des suivants de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et entérine la délégation de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et le conseiller et maire suppléant, monsieur Bernard Malo, à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de cette activité bénéfice.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser une contribution au montant de 200 \$, le tout en temps et lieu et à rembourser les frais des élus en vertu du règlement # 133-2019.

QUE cette dépense soit payable à même le fonds Tournoi de golf de la Ville.

6801-04-2019

4. j) REPRÉSENTATION ET CONTRIBUTION AU SOUPER BÉNÉFICE 2019 – PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES – 29 MAI 2019.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée le 11 mars dernier par la présidente de Prévoyance envers les aînés des Laurentides, madame Françoise Lamond, sous la forme d'un souper se tenant le 29 mai 2019 à 18 h à l'École Hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle au coût de 80 \$ par invité ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

ATTENDU les pouvoirs d'aide et de subvention contenus aux dispositions de l'article 90 et des suivants de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et délègue la mairesse, madame Gisèle Dicaire et les conseillères, mesdames Marie-Claude Déziel et Julie Moreau, à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de cette activité bénéfice.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser une contribution au montant de 240 \$, le tout en temps et lieu et à rembourser les frais des élus en vertu du règlement # 133-2019.

QUE cette dépense soit payable par le fonds Tournoi de golf de la Ville.

6802-04-2019

4. k) REPRÉSENTATION ET CONTRIBUTION MUNICIPALE AU GALA MÉRITAS 2018 – 2019 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN DU 6 JUIN 2019.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée l'Équipe du Gala Méritas de l'École Augustin Norbert-Morin le 13 mars 2019 à même le plan de visibilité 2018-2019 pour le Gala Méritas qui se déroulera le 6 juin 2019 ;

ATTENDU la résolution # 6700-01-2019 par laquelle ce conseil retenait un montant de 100.00 \$ dans ses prévisions pour cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et délègue la mairesse, madame Gisèle Dicaire à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de cette activité bénéfice.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser une contribution au montant de 100 \$, le tout en temps et lieu et à rembourser les frais de la mairesse en vertu du règlement # 133-2019.

6803-04-2019

4. l) REPRÉSENTATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DU 25 AVRIL 2019.

ATTENDU l'invitation de la Fondation pour la réussite des élèves au souper bénéfice annuel 2019 se tenant à l'École hôtelière des Laurentides le 25 avril 2019 à 18 h 30 ;

ATTENDU la résolution # 6700-01-2019 par laquelle ce conseil retenait un montant de 250.00 \$ dans ses prévisions pour cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et délègue la mairesse, madame Gisèle Dicaire et la conseillère, madame Lisiane Monette, à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de cette activité bénéfice.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser une contribution au montant de 250 \$, le tout en temps et lieu et à rembourser les frais des élus en vertu du règlement # 133-2019.

6804-04-2019

4. m) DEMANDE D'AUTORISATION POUR VENTE DE DÉBARRAS – BAZAR ANNUEL DE LA PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – 29 ET 30 JUIN 2019.

ATTENDU les demandes d'autorisation telles que formulées par madame Clémence Denis, vice-présidente, Assemblée de la Fabrique, Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour tenir son bazar annuel les 29 et 30 juin 2019 sur les terrains de l'église et du presbytère et pour le prêt d'un porte-voix ainsi que d'une série de tables pour cette occasion ;

ATTENDU les dispositions de la réglementation d'urbanisme applicables aux ventes de débarras ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la demande précitée et autorise la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à tenir son grand bazar annuel aux dates précitées selon la réglementation en vigueur.

QUE ce conseil autorise le Service des communications, loisirs, événements et culture à prêter le porte-voix ainsi que le nombre de tables disponibles et convenu.

6805-04-2019

4. n) APPUI À LA VILLE D'ESTÉREL POUR PROJET DE SÉCURITÉ NAUTIQUE ET SIGNALISATION (FDT).

ATTENDU que la Ville d'Estérel dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire selon la Politique de soutien aux projets structurants pour son projet intitulé « Sécurité nautique sur les lacs Dupuis, du Nord et Masson – Signalisation » ;

ATTENDU que les plaisanciers du nautisme tant de la Ville d'Estérel que de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se partagent les surfaces des lacs Dupuis, du Nord et Masson pour y naviguer ;

ATTENDU que la Ville d'Estérel est responsable depuis plusieurs années de la mise sur pied de la patrouille nautique ;

ATTENDU que le projet présenté permettrait l'identification des bonnes pratiques de navigation adaptées à ces lacs et la mise en place d'une meilleure signalisation adaptée à la circulation nautique approuvé par Transports Canada pour inciter la prudence et de meilleurs comportements, particulièrement pour les traverses sous les ponts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche la Ville d'Estérel dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

6806-04-2019

4. o) APPUI À CHALETRADIO.CA POUR PROJET RADIO INTERNET DE PROXIMITÉ.

ATTENDU que ChaletRadio.ca souhaite s'implanter dans la MRC des Pays-d'en-Haut et diffuser un contenu généraliste, principalement sur Internet ;

ATTENDU que ChaletRadio.ca fera la couverture de la vie municipale et des services publics, la promotion de la vie communautaire et culturelle ainsi que l'environnement et le plein air ;

ATTENDU que ChaletRadio.ca se constitue en organisme à but non lucratif et souhaite favoriser l'engagement et la contribution des membres de l'OBNL et la participation populaire aux choix de contenu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie ChaletRadio.ca dans sa démarche de développement.

QUE ce conseil participe, dans la mesure du possible, à la promotion de ChaletRadio.ca auprès de ses citoyens.

6807-04-2019

4. p) APPUI À PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS POUR PROGRAMME DES ÉCLAIREURS (FDT).

ATTENDU que Prévoyance envers les aînés est un organisme reconnu et œuvrant pour venir en aide, grâce à un réseau de Sentinelles bénévoles, aux aînés victimes d'abus, de maltraitance ou de toutes autres situations affectant leur qualité de vie ;

ATTENDU que la première année du Programme des Éclaireurs déployé en 2018 a permis la formation de 340 Éclaireurs, principalement des employés de commerce ;

ATTENDU la demande telle que formulée par madame Françoise Lamond, présidente du CA de « *Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.* », à l'effet d'obtenir l'appui de la Ville pour son projet présenté au Programme du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut pour permettre la poursuite du programme sur le volet corporatif en formant les employés municipaux, les pompiers volontaires et les policiers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche Prévoyance envers les aînés des Laurentides dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

6808-04-2019

4. q) APPUI À LA RENCONTRE POUR INSTALLATIONS SANITAIRES ADAPTÉES (FDT).

ATTENDU que La Rencontre de Ste-Marguerite dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire selon la Politique de soutien aux projets structurants pour son projet visant à créer un accès adapté à des installations sanitaires pour les personnes âgées à leurs locaux de rencontre communautaire ;

ATTENDU que la Rencontre est un organisme à but non lucratif qui favorise l'intégration des personnes isolées et les plus démunies de notre municipalité dont plusieurs sont âgées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche La Rencontre de Ste-Marguerite dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

6809-04-2019

4. r) APPUI À COOP SOLIDARITÉ DE SANTÉ POUR PROJET DE CONFÉRENCES SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE (FDT).

ATTENDU que la Coop Santé du Lac Masson dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire selon la Politique de soutien aux projets structurants pour son projet de conférences sur la santé ;

ATTENDU que la Ville ne peut être que solidaire dans ce projet car il répond en tous points à la mission de cet organisme qui est d'offrir des soins de santé de proximité et d'en faire la promotion ;

ATTENDU que ce projet consistant à la mise en œuvre de six conférences portant sur la santé physique et mentale, sera présenté sur les deux années 2019 et 2020 dans notre municipalité favorisant la prévention et la sensibilisation auprès de nos citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche la Coop Santé du Lac Masson dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

6810-04-2019

4. s) APPUI AU CLUB OPTIMISTE LAC MASSON POUR PROJET D'INITIATION AUX SPORTS ET À L'ART ÉQUESTRE (11-17 ANS) (FDT).

ATTENDU que le Club Optimiste du Lac Masson dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire selon la Politique de soutien aux projets structurants pour son projet intitulé « Initiation aux sports et à l'art équestre (11-17 ans) » ;

ATTENDU que ce projet est offert aux adolescents de Sainte-Marguerite dans un site équestre œuvrant sur notre territoire ;

ATTENDU que ce projet se veut pédagogique initiant et instruisant nos jeunes sur le monde équestre et la zoothérapie avec les chevaux et favorable à l'expérience, le développement de l'estime de soi en participant à un spectacle ;

ATTENDU que ce projet permet également le développement de l'intérêt de ces jeunes pour le marché du travail en encourageant éventuellement une entreprise locale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche du Club Optimiste du Lac Masson dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

6811-04-2019

4. t) APPUI AU REGROUPEMENT DES PARTENAIRES ALIMENTAIRES ET SOLIDAIRES DES PAYS-D'EN-HAUT (REPAS) POUR PROJET JARDINS PÉDAGOGIQUES (FDT).

ATTENDU que le Regroupement des partenaires alimentaires et solidaires des Pays-d'en-Haut (REPAS) dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire selon la Politique de soutien aux projets structurants pour son projet intitulé « Les Pays-d'en-Haut se donnent la main pour faire la cour aux potagers »

ATTENDU que le REPAS composé de huit organismes qui se donnent la main pour contrer l'insécurité alimentaire dans notre MRC veut bonifier les cinq potagers qu'ils cultivent et contribuer à leur déploiement ;

ATTENDU que le REPAS souhaite aussi entamer une réflexion avec les acteurs locaux à l'occasion d'un atelier « Système alimentaire de proximité » ;

ATTENDU le potager de La Rencontre qui est membre du REPAS est visé par ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche le REPAS dans son projet présenté au programme d'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut.

5. SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Bernard Malo, fait rapport au conseil.

6812-04-2019

6. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-08 – PRÉPOSÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE – M. STÉPHANE GENDRON.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et des services techniques résultant de la programmation des travaux pour la saison estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-08 par affichage interne le 22 mars 2019 pour combler un poste de salarié temporaire (article 4.04 de la convention collective) à titre de préposé du réseau d'aqueduc et d'égout et de l'entretien des bâtiments, chauffeur-opérateur temporaire ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Stéphane Gendron, à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 en vigueur au poste de préposé du réseau d'aqueduc et d'égout, préposé à l'entretien des bâtiments et chauffeur-opérateur débutant le mardi 21 mai 2019 selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-32000-141, # 02-41200-141, # 02-41300-141, # 02-41310-141, # 02-41400-141 et # 02-41500-141 et autres postes appropriés.

6813-04-2019

6. c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-12 – MANOEUVRE ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE – M. PIERRE DROUIN.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et des services techniques résultant de la programmation des travaux pour la saison estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-12 par affichage interne le 22 mars dernier pour le poste de manœuvre et chauffeur-opérateur temporaire ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Pierre Drouin, à titre salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 au poste de manœuvre et chauffeur-opérateur, pour la période débutant vers la mi-mai 2019 selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, rémunéré selon l'échelon et la classification le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-32000-141, # 02-70130-141, # 02-70150-141 et autres postes appropriés.

6814-04-2019

6. d) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-13 – MANŒUVRE ET PRÉPOSÉE À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER TEMPORAIRE – MME SUZIE BUJOLD.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics et services techniques résultant de la programmation des travaux pour la saison estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-13 par affichage le 22 mars 2019 pour un poste de manœuvre et préposé à l'aménagement paysager temporaire pour la saison estivale 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Suzie Bujold, à titre de salariée temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de manœuvre et préposée à l'aménagement paysager pour la saison estivale 2019 vers le début mai 2019 selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70130-141, # 02-70150-141 et # 02-32000-141 et autres postes appropriés.

6815-04-2019

6. e) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-14 - MANŒUVRE TEMPORAIRE – M. PATRICK FORTIN.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et des services techniques résultant de la programmation des travaux pour la saison estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-14 par affichage interne le 22 mars dernier pour un poste de manœuvre temporaire et le concours d'emploi # 201903-14 à l'externe le 5 avril 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Patrick Fortin, à titre salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017, au poste de manœuvre pour la période débutant vers le début mai 2019 selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70130-141, # 02-70150-141 et # 02-32000-141 et autres postes appropriés.

6816-04-2019

6. f) ATTESTATION DE DÉPENSES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2018.

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 65 482.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien précité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6817-04-2019

6. g) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – MATÉRIAUX GRANULAIRES 2019-2020 – DOSSIER # TP-201903-13 – LAFARGE CANADA INC.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 6 mars 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour la fourniture de matériaux granulaires pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2019 jusqu'au 1^{er} mai 2020 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 21 mars 2019 à 15 h représentés aux tableaux suivants :

Pierre concassée 0 – 20 mm tout venant granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	14.94 \$	5 500	82 170.00 \$	94 474.96 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre concassée 0 – 56 mm tout venant granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	14.44 \$	300	4 332.00 \$	4 980.72 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 0 – 20 mm MTO

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	17.44 \$	1050	18 312.00 \$	21 054.22 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 0 – 56 mm MTQ

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	17.34 \$	200	3 468.00 \$	3 987.33 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Gravier naturel 0 – 20 mm

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	-	500	-	-
Excavation R.B. Gauthier inc.	-		-	-

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 5 – 10 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	19.94\$	75	1 495.50 \$	1 719.45 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 14 – 20 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	18.84 \$	75	1 413.00 \$	1 624.60 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 10 – 20 mm béton granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	18.84 \$	300	5 652.00 \$	6 498.39 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 50 – 100 mm gabion granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	18.84 \$	350	6 594.00 \$	7 581.45 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 100 – 200 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	18.84 \$	325	6 123.00 \$	7 039.92 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Matériaux recyclés 0 – 20 mm asphalte recyclé

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	13.84 \$	375	5 190.00 \$	5 967.20\$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Sable à compaction

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	13.59 \$	400	5 436.00 \$	6 250.04\$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Matériel de remblai classe B

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	11.59 \$	500	5 795.00 \$	6 662.80 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	- \$		- \$	- \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Produit abrasif AB-10

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc..	16.09 \$	10 500	168 945.00 \$	194 244.51 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	19.00 \$		199 500.00 \$	229 375.13 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la plus basse soumission et la plus avantageuse pour la Ville pour chacun des matériaux distinctement soit celle de Lafarge Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les prix unitaires soumis à la soumission de Lafarge Canada inc. pour un contrat à commandes pour la pierre concassée, la pierre nette, pour les matériaux recyclés 0 - 20 mm asphalte recyclé, le sable à compaction, le matériel de remblai classe B et le produit abrasif AB-10 qui sont les prix les plus bas et les plus avantageux pour la Ville le tout avec les taxes applicables et lui attribue le contrat pour chacun d'eux et pour la fourniture de matériaux granulaires en provenance du banc sis au 1250, rue Notre-Dame à Ste-Adèle le tout selon les besoins et les dispositions du devis # TP-201903-13, ce qui représenterait un montant total de 314 925.50 \$ plus taxes (362 085.59 \$ toutes taxes comprises) si la Ville procédait dans l'année à la commande de tous ces matériaux.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu aux postes budgétaires # 02-32000-621, # 62-32000-621 et # 02-33000-622 et # 62-33000-622.

6818-04-2019

6. h) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE DE DEUX CAMIONS DIX ROUES WESTERN STAR 4700 SF ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET RACHAT OPTIONNEL DE DEUX CAMIONS DIX ROUES FREIGHTLINER M2-112 ANNÉE 2007 ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – DOSSIER # TP-201902-05 – GLOBOCAM (MONTREAL) INC.

ATTENDU le règlement # 136-2019 décrétant l'acquisition de deux camions dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 716 000 \$ en processus d'approbation ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 20 février 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour la fourniture de deux camions dix roues neufs et équipements et rachat optionnel de deux camions Freightliner M2-112 année 2007 et les addenda # 1, # 2 et # 3 ;

ATTENDU le résultat de l'ouverture de la seule soumission reçue le 7 mars 2019 à 15 h représenté au tableau suivant :

Soumissionnaires	Modèle	Prix soumis avant taxes camions neufs (2)	Rachat Avant taxes par camion 2007
Globocam (Montréal) inc.	Western Star 4700 SF Année 2020	586 046.00 \$	24 500.00 \$

ATTENDU que la soumission de Globocam (Montréal) inc. est conforme au devis ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de la soumission de Globocam (Montréal) inc., incluant la garantie prolongée optionnelle de 5 à 7 ans (groupe moteur – système antipollution) au montant de 3 023.01 \$ additionnelle par camion et le rachat des deux camions usagés 2007 au montant de 24 500.00 \$ chacun ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Globocam (Montréal) inc. et lui attribue le contrat au prix de 586 046.00 \$ plus les taxes applicables pour les deux camions neuf 2020 Western Star, la garantie additionnelle au montant de 3 023.01 \$ chacun (6 046.42 \$) et y applique le rachat des camions usagés au montant de 24 500.00 \$ chacun pour un montant global du contrat à 543 092.02 \$ (624 420.05 \$ toutes taxes comprises), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201902-05, et conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 136-2019.

QUE ce conseil affecte au règlement d'emprunt # 136-2019 le montant du rachat des deux camions soit 49 000 \$, et les taxes applicables.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit mandaté à représenter la Ville au présent contrat, pour l'inspection, la livraison et pour l'immatriculation des véhicules neufs et la remise des véhicules usagés en temps et lieu.

6819-04-2019

6. i) AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 3 (AJUSTEMENT) – TRAVAUX D'AJOUT ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC AU DOMAINE PROVOST – DOSSIER # HYG-201806-32 – CONSTRUCTION MONCO INC.

Madame Lisiane Monette déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 129-2018 décrétant une dépense au montant de 151 500 \$ et un emprunt au même montant afin de financer le coût des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et installation d'une borne d'incendie au Domaine-Provost prévus à la programmation partielle TECQ 2017-2018 et les frais de financement ;

ATTENDU la résolution # 6516-08-2018 prise le 20 août 2018 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Construction Monco inc. et lui attribuait le contrat pour des travaux d'ajout et de remplacement de conduite d'aqueduc au Domaine-Provost pour un montant de 108 615.59 \$ plus les taxes applicables (dont 5 000.00 \$ pour les imprévus avant taxes, le cas échéant), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201806-32 ;

ATTENDU le décompte progressif # 2 du 21 novembre 2018 de Construction Monco inc. au montant de 84 761.52 \$ plus les taxes applicables pour les travaux effectués complétés sauf pour le terrassement (Ensemencement et haie) qui sera complété au printemps 2019 suivant entente en ce sens ;

ATTENDU que les quantités indiquées au décompte précité aux points 3.1, 5.1 et 6.1 diffèrent des relevés établis ;

ATTENDU la résolution # 6667-12-2018 prise le 17 décembre 2018 par laquelle ce conseil autorisait un paiement de # 58 510.96 \$ plus les taxes applicables (67 272.98 \$ toutes taxes comprises) avec réserve de vérification des quantités réelles ;

ATTENDU les montants autorisés en considération des travaux longeant la conduite de l'aqueduc existante par l'ODC-1 ;

ATTENDU la recommandation de paiement # 3 révisé du 12 avril 2019 pour les travaux exécutés au 30 novembre 2018 tels que préparée par monsieur Jean-Michael Dufort, ing. Équipe Laurence inc. au montant global de 14 171.85 \$ plus les taxes applicables, tenant compte de l'avenant # 1 et de la retenue en garantie contractuelle de 5 % pour une période d'un an à compter du 17 décembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur remplaçant du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le décompte # 3 révisé au dossier # HYG-201806-32 et autorise le Service de la

trésorerie à acquitter le paiement au montant de 14 171.85 \$ plus les taxes applicables (16 294.08 \$ toutes taxes comprises) à Construction Monco inc tenant compte d'une retenue contractuelle de 5 % payable en novembre prochain.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 129-2018.

6820-04-2019

6. j) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE – TRAVAUX ROUTIERS DES CHEMINS DE CHERTSEY, MASSON, FRIDOLIN-SIMARD ET PONCEAUX – DOSSIER # TP-201901-02.

ATTENDU le projet de travaux de réfection de segments routiers du chemin de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson et le remplacement des ponceaux # 373, # 369 et # 348, le tout dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL) ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt # 126-2018 le 25 avril 2018 (et le règlement # AG-040-2018 à l'Agglomération) ;

ATTENDU l'appel d'offres pour services professionnels auprès de firmes d'ingénierie dans le domaine du génie civil selon le devis # TP-201901-02 préparé le 27 février 2019 par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, publié le 26 février 2019 de même que l'addenda # 1 du 12 mars 2019 ;

ATTENDU que ce conseil se réservait de droit de procéder par phases I et II pour l'octroi du contrat et conditionnelle à la confirmation d'une aide financière ;

ATTENDU les résultats de l'analyse qualitative par pondération des offres professionnelles reçues avant la date et l'heure limites pour leur réception le 19 mars 2019 par le comité de sélection qui se sont qualifiées ayant obtenu un pointage de plus de 70 permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Pointage final selon pondération	Rang
Équipe Laurence	84 760.00 \$	16.99	4
FNX-Innov inc.	68 220.00 \$	20.67	1
GBI Services d'ingénierie	85 400.00 \$	17.45	3
Groupe Civitas inc.	69 400.00 \$	18.73	2

ATTENDU que la soumission de FNX Innov inc. a reçu le plus haut pointage et que cette firme est donc assimilée au plus bas soumissionnaire conforme en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU qu'aucune confirmation d'aide financière n'a été reçue jusqu'à maintenant au Programme RRRL ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de la firme FNX Innov inc. et lui attribue le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du dossier # TP-201901-02 pour un montant soumis de 68 220.00 \$ plus les taxes applicables (soit 78 435.95 \$ toutes taxes comprises) conditionnellement à la confirmation de l'aide financière demandée au programme RRRL.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable dans la proportion appropriée par le règlement d'emprunt # 126-2018 et en partie à l'Agglomération par le règlement # AG-040-2018.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Lisiane Monette, fait rapport au conseil.

6821-04-2019

7. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201902-01 - INSPECTEUR EN URBANISME TEMPORAIRE – M. ROBERT GEFFROY.

ATTENDU le surcroît de travail occasionné lors des périodes printanière et estivale pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201902-01 par affichage interne du 22 mars 2019 pour le poste d'inspecteur en urbanisme temporaire ;

ATTENDU les dispositions de l'actuelle convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation d'embauche du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Robert Geffroy, à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04, au poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 29 avril 2019 pour une période n'excédant pas 149 jours le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-61000-141 et # 02-47010-141.

6822-04-2019

7. c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201902-02 – ÉTUDIANT EN ENVIRONNEMENT (SAISONNIER) – MME SOPHIE-ANNE PARIS.

ATTENDU le surcroît de travail occasionné lors de la période estivale pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201902-02 pour le poste d'étudiant en environnement, poste salarié étudiant saisonnier tel que publié le 25 février 2019 ;

ATTENDU la subvention salariale confirmée par Réseau Accès Participation pour le Programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs qui fait partie du programme Expérience emploi été du gouvernement du Canada, par une correspondance reçue le 4 avril 2019, pour un montant pouvant atteindre 5 712 \$;

ATTENDU la recommandation d'embauche du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Sophie-Anne Paris au poste saisonnier d'étudiante en environnement à compter du 6 mai 2019 pour une période de 15 semaines selon les termes et conditions prévus à sa convention d'embauche à intervenir sous la supervision de monsieur Simon Provencher.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-61000-141 et # 02-47010-141 et en partie par la subvention salariale de l'Association canadienne des parcs et loisirs.

6823-04-2019

7. d) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-07 – PRÉPOSÉS À L'ÉCOCENTRE TEMPORAIRES (2) – SAISON ESTIVALE 2019 – M. RÉJEAN BLAIS ET M. NORMAND BEAUCHAMP.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la saison estivale 2019 pour le service de l'écocentre ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-07 par affichage le 22 mars 2019 pour deux postes de préposés à l'écocentre temporaires et l'affichage externe le 22 mars 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Réjean Blais à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de préposé à l'écocentre pour la saison estivale 2019 à compter du 3 mai 2019 à raison de 32 heures/semaine principalement les vendredis, samedis, dimanches et lundis, selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Normand Beauchamp à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de préposé à l'écocentre pour la saison estivale 2019 à compter du 30 avril 2019 à raison de 24 heures/semaine principalement les mardis, mercredis et jeudis, selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-47015-141.

6824-04-2019

7. e) DEMANDES DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU la demande écrite de M. André Miron visant les lots # 5 229 074, # 5 229 075 et # 5 229 105 pour autoriser de nouveaux usages et l'inclusion dans le périmètre urbain ;

ATTENDU la demande écrite de M. Michel Foix visant le lot 5 228 691 pour autoriser de nouveaux usages et pour l'inclusion dans le périmètre urbain ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour modifier le périmètre d'urbanisation qu'une demande soit adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut pour modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut d'accepter la modification du périmètre d'urbanisation tel que montré au schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'inclure les lots # 5 229 074, # 5 229 075 et # 5 229 105 en vue de permettre l'affectation d'habitation multifamiliale et le lot # 5 228 691 en vue de permettre des affectations industrielles.

6825-04-2019

7. f) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-DM-00007 - 17, RUE DES ÎLOTS - MARGE ARRIÈRE DE L'AGRANDISSEMENT.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2019-DM-00007 telle que soumise pour la propriété sise au 17, rue des Îlots pour permettre un agrandissement en cour arrière à une distance de 15.35 mètres de la ligne arrière au lieu des 17 mètres prescrits à la grille des usages et normes de la zone V-53 et de la disposition réglementaire spécifiée aux articles 6.3.3 et 10.1.6 du règlement de zonage # 128-2018.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 mars 2019 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2019-DM-00007 serait entendue à la présente séance ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assemblée.

ATTENDU que l'application de la norme aux articles 6.3.3 et 10.1.6 cause un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU que l'étude du certificat démontre que la construction projetée respecte la bande de protection riveraine au lac des Îles de 15 mètres ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2019-013 du comité consultatif d'urbanisme favorable à la demande ;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et des propriétaires du secteur et que cette demande de dérogation mineure # 2019-DM-00007 est accordée pour permettre une marge arrière de 15.35 mètres pour l'agrandissement telle que présentée au plan d'implantation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, le 16 octobre 2018 et portant le numéro 15 419 de ses minutes pour la propriété 17, rue des Îlots.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6826-04-2019

7. g) DEMANDE DE PROJET MAJEUR DE LOTISSEMENT # 2019-PML-00008 – RUE DE LA MONTAGNE-VERTE - PHASE III – DOMAINE NATURE SUR LE LAC – LOTS PROJETÉS # 6 293 642 à # 6 293 682 et # 6 294 103 à # 6 294 104.

Madame Lisiane Monette déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le dépôt d'un projet majeur de lotissement # 2019-PML-00008 pour un nouveau développement sur la rue de la Montagne-Verte visant le lot 6 103 304 et en constitue la phase 3A ;

ATTENDU les dispositions du règlement de lotissement 128-2018-L visant à autoriser 2 nouvelles rues et un total de 43 nouveaux lots dans la zone R-48 ;

ATTENDU le développement Domaine nature sur le lac privilégie la desserte par des installations sanitaires et des puits artésiens ;

ATTENDU que le promoteur doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de pouvoir obtenir de la Ville le permis de construction pour procéder à la construction des rues, conformément au règlement de municipalisation et sur la construction des chemins en vigueur ;

ATTENDU qu'à terme, le projet vise à mettre en valeur les caractéristiques naturelles du site ;

ATTENDU que chaque projet de construction pris individuellement devra faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et devra au préalable être étudié par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2019-014 à certaines conditions ;

ATTENDU que cette section du domaine a fait l'objet d'une entente de cession pour fins de parcs, sentiers récréatifs et espaces naturels au préalable par l'acte publié sous le # 15 703 513 et qu'aucune contribution additionnelle n'est exigible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du comité consultatif d'urbanisme précitée et accepte la demande # 2019-PML-00008 tel qu'il appert au plan du projet majeur de lotissement de Peter Rado, arpenteur-géomètre, du 10 décembre 2018 plans 1 de 2 et 2 de 2, portant le numéro 16 303 de sa minute et créant les lots # 6 293 642 à # 6 293 682 et # 6 294 103 à # 6 294 104 aux conditions suivantes :

- Que les cercles de virage des rues projetées soient accessibles aux manœuvres des camions du Service de sécurité incendie ;
- Que le promoteur obtienne le certificat d'autorisation pour la construction conforme de ses rues.

QUE la contribution pour parcs n'est pas exigible pour cette opération cadastrale.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit autorisé à donner suite à la demande en conséquence des présentes.

6827-04-2019

7. h) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2019-PIIA-00010 - 231, CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE.

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2019-PIIA-00010 pour un agrandissement en marge latérale d'une grandeur de 9.14 mètres par 12.86 mètres situé au # 231, chemin de Sainte-Marguerite ;

ATTENDU que les critères visés pour l'étude de conformité de la demande sont rencontrés ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2019-015 favorable à la demande à certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2019-PIIA-00010 concernant des travaux de construction pour un agrandissement en marge latérale d'une grandeur de 9.14 mètres par 12.86 mètres sis au 231, chemin de Sainte-Marguerite avec les conditions suivantes :

- 1 Le revêtement de la portion du bâtiment dédiée à la mécanique automobile devra comporter un revêtement identique, selon les options suivantes :
 - a) d'une couleur distincte qui s'harmonise bien avec la couleur Yellowstone ;
 - b) ou posé d'un angle différent de sorte à briser la longueur de la façade d'un point de vue linéaire ;
2. Un aménagement paysager comportant deux arbres ou arbustes de grandes tailles d'une hauteur minimum de 1.5 mètre devra être aménagé devant la portion dédiée à la mécanique.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6828-04-2019

7. i) MANDAT POUR PRÉSENTATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) DE LA MRC. – SENTIERS PÉDESTRES.

ATTENDU la résolution # 6786-03-2019 prise le 18 mars dernier mandatant la SOPAIR à déposer une demande d'aide financière au fonds de développement des territoires (FDT) en vue du projet de raccordement de sentiers des villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel ;

ATTENDU que la SOPAIR appuyait la Ville dans ses démarches et que la demande doit être déposée par la Ville ;

ATTENDU les disponibilités au fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU la volonté politique de la Ville et aussi de la Ville d'Estérel, ville voisine, de procéder au raccord de ces deux villes par un sentier multifonctions ;

ATTENDU la possibilité pour la Société de plein air des Pays-d'en-Haut « SOPAIR » d'appuyer la Ville dans ses démarches auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le financement du projet et de réserver des fonds pour une éventuelle connexion inter villes ;

ATTENDU la politique de protection et d'accès aux sentiers votée en octobre 2017 par le conseil des maires, qui fait mention que l'interconnexion des différentes municipalités constituant de la MRC est une priorité régionale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la demande telle que déposée et signée par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, pour et au nom de la Ville pour son projet de développement de sentiers pédestres au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre de son programme de soutien financier.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville désigne la mairesse, madame Gisèle Dicaire ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues ou la greffière en son absence, à titre de personnes autorisées à agir en son nom pour le protocole d'entente à intervenir, le cas échéant et à signer tous les documents relatifs au projet visé.

6829-04-2019

7. j) ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS SENTIERS ET ESPACES VERTS # 142-2019.

ATTENDU que lors de dépôt de nouveaux développements, le conseil doit étudier l'affectation, la pertinence et l'environnement pour l'établissement de la contribution exigée en vertu de sa réglementation d'urbanisme en frais de parcs ou espaces verts ou sentiers récréatifs ;

ATTENDU la résolution # 6393-05-2018 prise le 22 mai 2018 à l'effet de mandater la firme l'Institut des territoires pour la rédaction d'un plan directeur des parcs et sentiers en vue d'encadrer et de pérenniser les aménagements existants et de permettre l'intégration d'un développement harmonieux avec ces usages ;

ATTENDU les résultats du sondage à la population effectué par la firme et les rencontres internes afin de cerner les besoins et les orientations que ce conseil veut prendre dans ce dossier ;

ATTENDU le projet final de plan déposé par la firme le 3 mars 2019 ;

ATTENDU qu'après étude, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, en recommande l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'adoption du Plan directeur des parcs et sentiers # 142-2019 tel que rédigé dans sa version du 3 mars 2019, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE tous les services concernés par ce plan incluent dans leur prochaine préparation annuelle budgétaire les actions en fonction des orientations adoptées.

6830-04-2019

7. k) AMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'URBANISME – AJOUT D'UNE CLOISON – DOSSIER # URB-201903-24.

ATTENDU la volonté d'aménager les locaux du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour ajouter une cloison de manière à fermer l'actuelle salle de conférence pour y aménager un bureau fermé, pour l'ajout d'une porte avec fenêtre et travaux d'éclairage et de peinture ;

ATTENDU les demandes de prix et les estimations obtenues de certains fournisseurs locaux :

Entrepreneurs	Pris soumis avant taxes
---------------	-------------------------

Jean-Marc Duval Construction	8 280.00 \$
Miron & Frères	3 710.00 \$
Transf-o-Tube	7 188.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission du 25 février 2019 de Miron et Frères inc. au montant de 3 710.00 \$ plus les taxes applicables (4 265.57 \$ toutes taxes comprises) et lui octroie le contrat de construction # URB-201903-24 pour l'aménagement du nouveau bureau.

QUE cette dépense soit payable à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017.

6831-04-2019

7. l) FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DES PINS – JOURNÉE VERT NATURE – DÉMONSTRATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES.

ATTENDU les activités prévues à la journée Vert-Nature qui se dérouleront le 15 juin 2019 dont notamment la démonstration de produits pour des vélos électriques ;

ATTENDU qu'il y a lieu de fermer temporairement la rue des Pins à la circulation routière pour assurer la sécurité des participants aux activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et décrète la fermeture temporaire du tronçon de la rue des Pins entre la rue des Cèdres et le chemin Masson pour la durée des activités entre 9 h et 15 h le samedi 15 juin 2019.

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par cette fermeture temporaire.

8. COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame la conseillère, Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

6832-04-2019

8. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-15 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE REMPLAÇANTE – MME FRANCINE VAILLANCOURT.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la responsable de la bibliothèque à l'occasion de ses vacances annuelles et lors d'absences sporadiques ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-15 par affichage interne le 22 mars 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Francine Vaillancourt, à titre de salariée remplaçante en vertu de l'article 4.05 de la convention collective, au poste de responsable de la bibliothèque pour la durée des absences pour vacances ou maladies de la titulaire selon les besoins du service le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et de sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-141.

6833-04-2019

8. c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-10 AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER REMPLAÇANTE – MME VÉRONIQUE LOCAS.

ATTENDU les besoins du Service des loisirs en ressources humaines pour le remplacement du congé parental du titulaire du poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-10 par affichage interne le 22 mars 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche madame Véronique Locas, à titre de salariée remplaçante selon l'article 4.05 de la convention collective, au poste d'aide technique aux loisirs et préposée à l'entretien ménager au Service communications, loisirs, événements et culture selon les besoins du service à confirmer suivant la date de départ en congé du titulaire, selon l'échelon et la classification édictés à la convention collective 2012-2017 en vigueur et son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-19000-141, # 02-70160-141, # 62-29000-141 et # 62-70130-141 et autres postes appropriés.

6834-04-2019

8. d) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201812-37 COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR SAISON ESTIVALE 2019 – MME STÉPHANIE HARVEY.

ATTENDU la tenue du camp de jour pour la saison estivale 2019 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201812-37 par affichage interne le 20 novembre 2018 et externe le 1^{er} février 2019 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Stéphanie Harvey à titre de salariée temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017, au poste de coordonnatrice du camp de jour 2019, pour une période débutant le 10 avril 2019, selon les besoins du service, jusqu'au 17 août 2019, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et à 95 % de l'échelon salarial prévu à son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

6835-04-2019

8. e) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201812-38 AIDE-COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR SAISON ESTIVALE 2019 – MME ALEXANDRA BLONDIN.

ATTENDU la tenue du camp de jour pour la saison estivale 2019 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201812-37 du 22 mars 2019 pour le poste étudiant d'aide-coordonnatrice ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice remplaçante du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Alexandra Blondin à titre de salariée étudiante au poste d'aide-coordonnatrice du camp de jour 2019, selon les besoins du service et pour une période maximale de 8 semaines, du 25 juin au 16 août 2019, selon l'horaire établi, le tout selon sa convention de travail à intervenir avec madame Geneviève Laforest.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70190-141.

6836-04-2019

8. f) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201812-39 ANIMATRICES CAMP DE JOUR 2019 ET RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE.

ATTENDU la tenue du camp de jour pour la saison estivale 2019 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201812-39 pour combler les postes d'animateurs du camp de jour et responsables du service de garde ;

ATTENDU les recommandations favorables de la directrice remplaçante du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche mesdames Ruby Tremblay, Katinka Vanderhaegen, Meghann Brin et Aurélie Mailloux Larose à titre de salariées étudiantes aux postes d'animatrices du camp de jour 2019 selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 25 juin 2019 au 16 août 2019 et pour une période de 5 h le 23 juin, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec madame Geneviève Laforest ou sa représentante.

QUE ce conseil embauche madame Catherine Leblanc à titre de salariée étudiante au poste de responsable du service de garde/animatrice selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 25 juin 2019 au 16 août 2019, selon l'horaire établi, soit 30 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec madame Geneviève Laforest ou sa représentante.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires appropriés # 02-70160-141 et # 02-70190-141.

6837-04-2019

8. g) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-05 PRÉPOSÉS AU DÉBARCADÈRE TEMPORAIRES – M. ANDRÉ TURCOTTE ET M. PIERRE MORIN.

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions actuelles des règlements # 07-2006 et # 83-2014 en vigueur ;

ATTENDU le besoin de combler les postes de préposés au débarcadère municipal temporaires pour les périodes estivale et automnale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-05 par affichage interne le 22 mars 2019 ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de la directrice remplaçante du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Monette, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et autorise l'embauche de monsieur André Turcotte et monsieur Pierre Morin à titre de salariés temporaires en fonction de l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 aux postes de préposés au débarcadère municipal pour la saison 2019 débutant au début mai jusqu'à la mi-octobre 2019 selon les besoins du service n'excédant pas 149 jours, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et selon leur convention d'embauche à intervenir.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-29000-141.

6838-04-2019

8. h) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201903-06 PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE, AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER TEMPORAIRE – M. RICHARD BRIN.

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions actuelles des règlements # 07-2006 et # 83-2014 en vigueur ;

ATTENDU le besoin de combler un poste de préposé au débarcadère municipal, aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire pour la période estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201903-06 par affichage interne le 22 mars 2019 ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective 2012-2017 toujours en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de la directrice remplaçante du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil de l'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et autorise l'embauche de monsieur Richard Brin à titre de salarié temporaire en fonction de l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 au poste de préposé au débarcadère, aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager débutant à la mi-mai jusqu'à la mi-octobre 2019 selon les besoins du service, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et n'excédant pas 149 jours selon sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 62-29000-141, # 02-19000-141, # 02-70160-141 et # 02-70130-141 et autres postes appropriés.

6839-04-2019

8. i) EMBAUCHES - CONCOURS D'EMPLOI # 201903-11 SAUVETEUR ET AIDE-SAUVETEUR SAISON ESTIVALE 2019 – MME MÉGANE LANDRY ET MME KORALIE ARCHAMBAULT.

ATTENDU le concours d'emplois # 201903-11 paru sur les sites d'Emploi-Québec, Québec municipal, Observatoire du loisir, Indeed, Carrefour jeunesse emploi des Pays-d'en-Haut, Fédération québécoise des municipalités, le site Internet municipal et le bulletin municipal l'Informatique Massonais pour combler des postes de sauveteurs pour la plage municipale et aide-sauveteur au camp de jour ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice remplaçante du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Mégane Landry, à titre de salariée étudiante au poste de sauveteur plage pour la saison 2019 et madame Koralie Archambault, à titre d'aide-sauveteur pour la saison 2019 débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 2 septembre 2019, selon l'horaire déterminé, soit les fins de semaines des 1-2, 8-9 et 15-16 juin, pour un maximum de 11 heures par semaine ainsi que du 22 juin au 2 septembre inclusivement pour un maximum de 32 heures par semaine, le tout selon les conventions de travail à intervenir avec la coordonnatrice événements, loisirs et culture, madame Cassandre Carette.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70140-141.

6840-04-2019

8. j) MARCHÉ DU LAC MASSON – ENTENTE AVEC MARCHÉS D'ICI ET FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DE LA RUE DES PINS.

ATTENDU que le conseil municipal souhaite la tenue d'un marché d'été, ci-après identifié comme le « Marché du Lac Masson », à titre de projet pilote pour la période estivale 2019 selon une convention particulière ;

ATTENDU l'offre de services présentée par Marchés D'ici qui prend en charge le recrutement, les inscriptions, la gestion sur place et le suivi du marché d'été 2019 au coût de 800.00 \$ par journée d'activité (soit 9 600.00 \$ globalement) plus les taxes applicables ;

ATTENDU le projet d'entente du projet-pilote # LOI-201903-22 tel que rédigé par la directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, autorisant la gestion complète d'un marché d'été (inscriptions, recrutement et logistique) tous les vendredis du 12 juillet au 27 septembre 2019 entre 15 h et 19 h sur le site désigné sur la rue des Pins entre le chemin Masson et la rue des Cèdres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le projet d'entente # LOI-201903-22 précité pour la tenue du Marché du Lac Masson et autorise sa signature par la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, ou la directrice générale en son absence, pour et au nom de la Ville.

QUE ce conseil autorise et décrète la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Pins entre le chemin Masson et la rue des Cèdres les vendredis à compter du 12 juillet au 27 septembre 2019 de midi à 21 h.

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

QUE cette dépense soit payable en partie imputée au poste # 02-70160-447 pour un montant de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables et en partie par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 pour un montant de 3 600.00 \$.

6841-04-2019

8. k) PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS DE LAC-MASSON EN FÊTE 2019 – CONTRATS ET MANDATS.

ATTENDU les activités estivales prévues dans le cadre de Lac Masson en Fête 2019 incluant notamment la Fête des voisins le 8 juin 2019, la Journée Vert Nature le 15 juin 2019 et la Grande traversée, la Fête nationale du Québec le 23 juin 2019 et la Fête du nautisme les 6 et 7 juillet 2019 avec divers spectacles associés ;

ATTENDU la tenue du tournoi de pêche de l'Association de chasse et pêche des Laurentides le samedi 15 juin 2019 et l'occupation du Pavillon-Violette-Gauthier et le quai pour certaines démonstrations ;

ATTENDU les contrats à intervenir liés à ces événements, à l'impression de documents et leur promotion tels que listés au tableau joint à la présente daté du 1^{er} avril 2019 notamment avec Granchamp chapiteaux inc., Productions Royale Pyrotechnie inc., Émoson, Le Moulin à vent et les acomptes à déboursier ;

ATTENDU la recommandation de la directrice remplaçante du Service des communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, pour procéder aux préparatifs et réservations pour un total n'excédant pas 31 796.25 \$ toutes taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la programmation des activités de Lac Masson en Fête telle que présentée et la tenue de ces événements sur le lac Masson, au Pavillon-Violette-Gauthier de même qu'au Parc-Édouard-Masson et dans les stationnements du centre village et entérine ou mandate, selon le cas, madame Geneviève Laforest, ou sa représentante, madame Cassandre Carette, à signer pour et au nom de la Ville les contrats afférents aux différentes activités selon les montants apparaissant au tableau joint pour en faire partie intégrante.

QUE ce conseil autorise la tenue du tournoi de pêche tout en respectant la politique de lavage des embarcations pour tout type d'embarcation y compris les bateaux de pêche.

QUE le Service de la trésorerie soit requis de déboursier les montants des acomptes et ou paiements selon le tableau précité plus les taxes applicables, plus les frais de livraison et les frais d'assurances, le cas échéant, par les postes budgétaires # 02-70160-321, # 02-70160-341, # 02-70160-447, # 02-70160-516, # 02-70160-610 et # 02-70160-640.

6842-04-2019

8. l) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC.

ATTENDU que la Fête nationale, l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec, célèbre l'identité et la culture québécoises ;

ATTENDU que la Ville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de rassemblement, initiatives locales, spectacles et activités en plein air qui s'intègrent à la programmation de l'Été en Fête ;

ATTENDU le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville proclame le 23 juin 2019 « Fête nationale du Québec » et invite sa population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

QUE ce conseil autorise et entérine la coordonnatrice loisirs, événements et culture, madame Cassandre Carette, à signer pour et au nom de la Ville une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019.

6843-04-2019

8. m) ACTIVITÉS ESTIVALES – FERMETURE TEMPORAIRE DU CHEMIN MASSON.

ATTENDU les activités prévues le samedi 8 juin dans le cadre de la Fête des Voisins et les manifestations prévues dans le cadre de la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson le dimanche 23 juin 2019 ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite pour ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite selon les dates et heures mentionnées au tableau suivant :

Date	Période
Samedi 8 juin 2019	De 9 h à 16 h
Dimanche 23 juin 2019	De 15 h à 23 h 59

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

6844-04-2019

8. n) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE 2018-2019 – STATION DE LAVAGE MOBILE.

ATTENDU le programme d'aide financière « Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2019-2020 » du Ministère Forêts, Faune et Parcs qui a pour but d'améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois dont le volet B a pour but de soutenir la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ;

ATTENDU la demande d'aide financière telle que complétée et présentée par la directrice générale, madame Julie Forgues, le 28 mars dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la demande et entérine sa signature par la directrice générale, madame Julie Forgues, pour et au nom de la Ville au Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2019-2020 dans le cadre du Volet B pour la mise sur pied d'une station de lavage mobile qui répond aux normes du ministère en termes de proximité à un cours d'eau et aux prises d'eau municipales.

QUE ce conseil s'engage, dans l'éventualité de l'obtention de l'aide demandée, à respecter tout protocole d'entente reflétant les dispositions du programme et en autorise la signature par la mairesse, madame Gisèle Dicaire, le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence.

6845-04-2019

8. o) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – TERRAINS DE TENNIS, PICKLEBALL ET DE PÉTANQUE.

ATTENDU le programme d'aide financière Programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (PRIMADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui a pour but d'améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés, leur qualité de vie ; de favoriser le vieillissement actif de la population au sein de la communauté et de contribuer à l'économie locale et régionale ;

ATTENDU que le programme ne comprend qu'un seul volet 1 : Petits projets d'infrastructures et d'aménagements répondants aux besoins des aînés ;

ATTENDU la volonté du conseil d'aménager pour le Club de l'Âge d'Or et autres aînés l'installation de tennis, l'établissement de jeux de pickleball et de terrains de pétanque pour favoriser l'activité physique à l'extérieur, les rencontres et la mise en place d'aire de repos ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la directrice remplaçante communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, à préparer et déposer pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au programme PRIMADA pour un projet d'aménagement de nouvelles infrastructures pour le projet précité en collaboration avec le Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson avant la date butoir du 15 mai 2019.

QUE ce conseil s'engage, dans l'éventualité de l'obtention de l'aide demandée, à respecter tout protocole d'entente reflétant les dispositions du programme et en autorise la signature par la mairesse, madame Gisèle Dicaire, le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence.

6846-04-2019

8. p) HORAIRE D'OUVERTURE DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL ET DE LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS – SAISON 2019.

ATTENDU la recommandation telle que formulée par la directrice remplaçante du Service des communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que la station de lavage des embarcations est maintenue pour la saison 2019 au garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture du débarcadère municipal du lac Masson avec contrôle d'accès comme suit :

- **Sous réserve de la fonte des glaces :**
Ouverture du vendredi 10 mai 2019 au lundi 14 octobre 2019 inclusivement ;
- Selon l'horaire ci-dessous :

Période	Ouverture	Fermeture
10 mai au 8 juin 2019	9 h	19 h
9 juin au 24 août 2019	9 h	21 h
25 août au 14 octobre 2019	9 h	19 h

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics et services techniques à procéder à l'aménagement temporaire d'une station de lavage d'embarcations de type libre-service au site du garage municipal et selon l'horaire suivant :

Période	Ouverture	Fermeture
10 mai au 8 juin 2019		
Tous les jours	8 h	16 h
Vendredis	8 h	19 h
9 juin au 24 août 2019		
Tous les jours	8 h	16 h
Vendredis	8 h	21 h
Samedi 15 juin tournoi	6 h	16 h
25 août au 14 octobre 2019		
Tous les jours	8 h	16 h
Vendredis	8 h	19 h

QUE la manipulation de l'appareil de lavage à pression soit réservée aux personnes de 16 ans et plus ou sous la surveillance d'un adulte.

QUE les plaisanciers désirant accéder aux lacs Masson, Du Nord et Dupuis avec une embarcation qui ne porte pas de scellé soient désormais soumis à procéder au lavage de leur embarcation sur demande du préposé au débarcadère municipal.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

6847-04-2019

10. a) ATTESTATION DE DÉPENSES – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TRAITEMENT DE FISSURES SUR LES CHEMINS DES HAUTEURS ET MASSON – DOSSIER # RIRL – 2016-497.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que présentée par la Ville au Programme réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU la confirmation de l'aide financière accordée pour un montant de 30 259 \$ pour le projet de traitement de fissures sur les chemins des Hauteurs et Masson par la lettre du ministre Laurent Lessard datée du 12 septembre 2017 Dossier # 2016-497 ;

ATTENDU la résolution # 6127-10-2017 prise le 5 octobre 2017 autorisant la signature de l'entente intervenue le 25 septembre 2017 ;

ATTENDU les travaux effectués au dossier # TP-201804-22 et la facture datée du 30 novembre 2017 au montant de 37 906.40 \$ plus les taxes applicables (43 582.88 \$ toutes taxes comprises) par Lignes Maska ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil atteste aux présentes que le projet a été entièrement complété à l'intérieur de la période de 12 mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de la contribution financière par le Ministère conformément à la demande présentée et aux dispositions de l'entente intervenue et souhaite le versement de l'aide financière accordée correspondant à 75 % du montant du projet de scellement de fissures dans le dossier # 2016-497.

6848-04-2019

10. b) CESSION DU LOT # 5 228 189 DE M. MGRDITCH MOURADIAN À LA VILLE – MANDAT VOIZARD, VOIZARD, NOTAIRES.

ATTENDU la résolution # 6742-02-2019 prise le 18 février 2019 par laquelle la contribution exigible en vertu de l'article 19.3.1 du règlement # 128-2018-L était fixée entre autres par la cession du lot # 5 228 189 appartenant au requérant M. Mgrditch Mouradian ;

ATTENDU le protocole d'entente pour la cession du lot # 5 228 189 tel qu'intervenu le 23 mars 2019 ;

ATTENDU l'offre de services reçue le 9 avril 2019 de Me Sébastien Voizard de Voizard, Voizard, notaires, pour la transaction au montant de 550.00 \$ plus les taxes applicables plus les déboursés de 146.25 \$ soit un montant global total taxes comprises de 778.95 \$;

ATTENDU que le requérant prend en charge ces frais de transaction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate le notaire Me Sébastien Voizard de Voizard, Voizard, notaires, à procéder à la transaction dans ce dossier selon sa proposition précitée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

6849-04-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 15, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière